



Rupture conventionnelle demandé par employeur

Par Vanessa123

Bonjour à tous,

Suite à une réorganisation de mon service, la RH m'annonce qu'il n'y a pas de poste pour moi et ne peut pas me reclasser.

La RH me propose une rupture conventionnelle ! sauf qu'il s'agit d'un licenciement abusif déguisé. Je n'ai franchement pas envie de me retrouver au chômage après 9 ans dans cette entreprise...

A priori, la loi macron 2017 précise que mon indemnité max serait de 9 mois de salaire. Ai-je intérêt à aller dans le sens de la RH en acceptant une rupture conventionnelle ou dois-je exiger un licenciement à l'amiable ?

Ai-je intérêt à prendre un avocat pour me défendre ? Ou est-ce que si je prends un avocat je n'aurais pas plus que 9 mois de salaire dans tous les cas ?

Autre question : Que se passe t'il si je refuse de signer la rupture conventionnelle ? Est-ce que je reste dans les effectifs de l'entreprise (et donc payée) jusqu'à ce qu'un arrangement soit trouvé ?

Merci,